

Notre examen des mesures qui peuvent être considérées comme des mesures de confiance permet uniquement de conclure que de nombreux accords pourraient constituer ou comprendre des mesures de confiance. Plusieurs semblent des exemples manifestes, quels que soient les critères utilisés, alors que d'autres ne doivent pas être retenus. Il est également clair que les mesures de confiance sont beaucoup plus imbriquées qu'on ne le croit habituellement dans la grande catégorie des accords de contrôle des armements. Si nous voulons préciser nos idées sur le renforcement de la confiance, il ne suffit pas de jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire. Bien sûr, l'histoire donne à penser que de nombreux engagements internationaux constituent, au moins dans une certaine mesure, l'équivalent fonctionnel des mesures de confiance. Si nous voulons mieux comprendre cette notion de plus en plus importante, il faut cependant nous tourner ailleurs, notamment vers la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est l'acte final de cette conférence qui a fait passer dans l'usage l'idée des mesures de confiance. Le prochain chapitre en retrace l'histoire et expose assez précisément les mesures de confiance d'Helsinki.

